

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 OCTOBRE 2005.

Lors de la réunion du 5 Octobre 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – <u>Débats décidés.</u>

1/ Projet ITER en Provence.

M. LEGRAND, Président de la commission particulière, fait état des travaux et contacts du mois écoulé ; il souligne en particulier l'intérêt manifesté par la Commission Européenne pour le débat à venir. Il indique qu'il pense pouvoir présenter le dossier—support et le calendrier du débat public à la séance de début Novembre.

2/ Projet de liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

En l'absence de M. RUEZ, Président de la commission particulière, M. MANSILLON indique que l'appel à candidatures pour l'expertise complémentaire a été infructueuse, aucun candidat ne s'étant manifesté; les cabinets rappelés téléphoniquement ont fait savoir que leur charge de travail ne leur permettrait pas de répondre, même avec un délai supplémentaire. M. RUEZ prévoit de compenser cette défaillance par l'organisation d'une réunion thématique permettant des échanges contradictoires sur le modèle utilisé par les services de l'Equipement pour faire des hypothèses d'évolution des trafics.

3/ Projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

M. MANSILLON et Mme MADER (membre de la commission particulière) exposent le déroulement de cette deuxième partie du débat public, après sa suspension pendant les vacances. Les réunions, notamment dans le Sud Gironde ont été très suivies et très animées, voire houleuses par moments.

Certains participants au débat avaient, avant l'été, demandé de disposer d'une cartographie plus précise que celle du dossier du débat ; ils tirent argument que sa diffusion a nécessité quelques semaines pour demander maintenant la prolongation du débat.

M. DEMANGE a répondu que la diffusion avait été faite fin Juillet et que cela laissait trois mois et trois semaines jusqu'à la clôture du débat ; il a rappelé que la décision de prolonger le débat revenait à la Commission nationale du débat public qui ne peut le décider que pour des raisons exceptionnelles, qui en l'occurrence ne sont pas réunies.

4/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville.

M. MATHIEU, Président de la commission particulière, expose les dernières étapes de préparation du débat public qui commencera le 19 Octobre, en particulier la tenue fin Septembre de quatre ateliers thématiques permettant de préparer les réunions thématiques publiques qui auront lieu en Novembre–Décembre.

Auparavant, M. MATHIEU avait indiqué les conditions dans lesquelles il avait supprimé dans le cahier collectif d'acteurs un passage concernant une question couverte par le secret-défense. Cela conduit à rappeler qu'à la suite de l'article publié dans « le Monde » daté du 15 Septembre et de l'annonce que certains associations de défense de l'environnement suspendaient leur participation AUX débats publics, la Commission nationale du débat public, après consultation écrite de ses membres, avait pris position – en se déclarant consciente de la nécessité de respecter le secret-défense – et réaffirmé sa volonté d'organiser ce débat public, comme tous les autres, de façon ouverte et transparente ; elle se déclarait prête à contribuer à la solution des difficultés apparues.

Quelques jours après, le Premier Ministre, répondant aux associations qui l'avaient saisi, indiquait que la Commission nationale du débat public pourrait organiser rapidement une réunion sur ces questions avec elles, EDF et les services de l'Etat concernés.

Cette réunion a eu lieu le 29 Septembre et a permis d'aborder ces questions dans un esprit constructif. Les associations ont demandé que certaines de ces questions fassent l'objet d'une expertise complémentaire, ce que la CNDP peut décider dans le cadre d'un débat public ; les services de l'Etat étudient rapidement les conditions d'une telle formule compte tenu de la spécificité des problèmes ainsi posés à l'application des textes sur le secret-défense.

5/ Options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

M. MERCADAL expose le déroulement de la première phase du débat, les auditions publiques dans les zones directement concernées (Meuse, Haute-Marne, vallée du Rhône, Manche) avec à chaque réunion des auditoires de 3 à 400 personnes, averties et attentives, puis de la 1ère réunion de la deuxième phase (sur les aspects scientifiques et techniques) à la Cité des Sciences à Paris avec là aussi des échanges très interactifs (environ 400 personnes).

Il signale qu'à la suite de la réunion du 29 Septembre déjà citée, les associations étaient présentes à la Cité des Sciences et sont intervenues dans le débat.

Il souligne l'importance de la couverture de ces réunions par les différents médias (TV, radios, presse nationale et régionale).

6/ Projet de contournement routier de Nice.

M. Jean-Claude COQUET, Président de la commission particulière, présente à la Commission nationale le projet de dossier du maître d'ouvrage, qu'il propose de considérer comme suffisamment complet et répondant aux orientations fixées par la CNDP dans sa décision initiale, et ses propositions de calendrier et d'organisation du débat public.

Conformément à ses propositions, la Commission nationale du débat public arrête le calendrier du débat : du 4 Novembre 2005 au 28 Février 2006 et le programme des réunions (réunions générales, thématiques et de proximité).

7/ Politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

M. MARZOLF propose à la Commission nationale, qui l'accepte, de désigner deux nouveaux membres de la commission particulière : Mme Anne DEVAILLY et M. Dominique BOURG.

Il expose ses premières démarches de préparation du débat public.

8/ Prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval.

M. BERGOUGNOUX propose à la Commission nationale, qui l'accepte, de désigner trois membres de la commission particulière : Mme Sophie ALLAIN, M. Yves DESROUSSEAUX et M. Alain MECHINEAU.

Il décrit les contacts déjà pris pour préparer le débat public.

* *

II – Questions diverses.

Concertation pour le réacteur de recherche Jules Horowitz.

M. Patrick LEGRAND, qui avait été chargé de suivre cette concertation recommandée par la Commission nationale au Commissariat à l'énergie atomique, commente les documents reçus : le bilan dressé par le CEA Centre de Cadarache et le compte-rendu de la Commission de concertation présidée par M. Jean-Claude DARRAS.

Il souligne que la solution retenue par la CNDP s'est révélée parfaitement adaptée au sujet et que la concertation a été utile, portant sur de nombreuses questions concrètes. Il remarque que les associations ne se sont pas impliquées dans cette concertation.

La Commission nationale prend acte des documents reçus en constatant que ses recommandations ont été correctement suivies ; elle note que des réunions engagées sur différents points avec les acteurs concernés se poursuivent actuellement.

Le Président

Yves MANSILLON